



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

questions écrites

Question écrite n° 72333

Texte de la question

M. Dominique Bussereau demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles Mme la ministre de la justice ne répond pas aux questions écrites des députés dans les délais réglementaires, à savoir deux mois. A titre d'exemple, il lui indique qu'à ce jour il attend 19 réponses de sa part à des questions dont les plus anciennes ont été posées voici quatre ans. Il lui demande les raisons de ce dédain dont les conséquences constituent une atteinte notoire aux droits du Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72333

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 396

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)